

Théorie de la justice.

John RAWLS.

Peut-on appliquer réellement le principe du voile d'ignorance, cela aboutit-il à une conception de la justice comme équité ?

Mathilde VOISIN

Mickaël GUINGAND

Caroline ROBERT

Table des matières

Présentation de la théorie de la justice.....	3
Présentation générale.....	3
Expérience de pensée.....	3
Protocole expérimental.....	4
Problématique.....	4
Premières réflexions.....	4
Expérience retenue.....	5
Dimension matérielle.....	5
Les sujets.....	5
Déroulement théorique.....	6
Expérimentation.....	7
Description.....	7
Résultat.....	8
Analyse.....	et
Conclusion.....	
.....	13

Présentation de la théorie de la justice

Présentation générale

Une société doit être juste avant d'être égalitaire : c'est l'idée principale de John RAWLS.

Le but de Rawls est de proposer un système de justice alternatif à celui de sa société. Le but serait une plus juste répartition des richesses entre les personnes. Pour cela, l'auteur imagine une expérience de pensée qui viserait à établir des principes justes et universaux. Pour cette expérience, Rawls soutient que les Hommes sont trop égocentriques et égoïstes pour déterminer des principes de répartition des richesses justes et équitables : ils chercheraient à tirer leur propre bénéfice. Le concept de voile d'ignorance et de position originelle intervient à ce moment-là : s'il est possible que des individus puisse choisir des principes sans avoir connaissance de leur position sociale/sexes/origine/handicaps naturels alors on peut penser que ces principes seront tout à fait équitables puisqu'en l'avantage de personne. Rawls compte sur la rationalité des individus qui ne voudront pas se trouver dans une situation tout à fait défavorisée à l'issue du choix des principes. En faisant en sorte que tout le monde puisse imaginer être le plus défavorisé, cette expérience permet des décisions équitables qui pourront satisfaire tout le monde.

Expérience de pensée

Les principes acceptés le sont par tous les partenaires. L'accord qui résulte est donc forcément admis par tous. Dans cette situation, tous devront être privés d'informations (riches, pauvres, opinions politiques) : les participants sont tous égaux et chacun peut faire des propositions et mettre des arguments en avant en les présentant au groupe.

Pour que l'expérience fonctionne John Rawls part du principe qu'une société est bien organisée si elle l'est par l'ensemble des membres du groupe. Le but étant que les décisions prises dans le groupe soient approuvées par tout le monde. Ceci étant le contraire de l'utilitarisme qui vise à la plus grande somme de satisfaction possible dans une société (même si cette somme est réunie par le plus petit nombre).

Rawls soutient que les individus derrière le voile de l'ignorance choisiraient deux principes de justice :

1. Principe de liberté et d'égalité : Chaque personne a un droit égal aux libertés les plus étendues compatibles avec la liberté des autres.
2. Principe de différence : Les inégalités sociales et économiques doivent être agencées de sorte qu'elles soient à la fois au plus grand bénéfice des moins favorisés, et que les positions soient ouvertes à tous dans des conditions d'égalité des chances.

Le principe de différence assume l'idée que la société ne peut être égalitariste (stricte égalité de fait, sur plan matériel), mais qu'elle doit être ouverte, faire place à la mobilité sociale, selon le principe du mérite (affirmative action, ou discrimination positive en français).

Protocole expérimental

Problématique

Lors de cette expérience, nous cherchons à savoir si l'expérience de pensée de John RAWLS vérifie une fois appliquée, sa théorie de la justice. Aussi, nous voulons savoir si son expérience de pensée est réalisable ou si elle fonctionne uniquement de manière théorique. Nous voulons observer si les sujets sont aptes à mettre en place les principes admis par tous et nous voulons voir si cette décision peut être transposée à d'autres groupes.

Les participants doivent faire abstraction de la situation actuelle et définir ce qui leur semble juste.

Le but de cette expérience est de chercher à savoir si chaque personne sera satisfaite du salaire attribué au métier qui correspond, le but étant de voir si chaque personne trouve cela juste par rapport au travail à fournir dans ce métier, et à toutes les contraintes qu'il peut engendrer.

Nous avons choisi de faire l'expérience avec deux groupes afin de voir avec un échantillon plus large et d'augmenter le panel de résultat.

Les métiers sélectionnés sont tous différents et tentent de représenter le plus largement possible les différentes catégories professionnelles au sein de la société.

La somme à répartir sera une somme globale ne représentant pas de valeur monétaire connue ? Par exemple 1500 allumettes à répartir sur une quinzaine de métiers, les 1500 allumettes représentant, les richesses attribuées au monde du travail de la société fictive. L'intérêt premier étant de permettre aux participants de penser en dehors de leurs représentations de la valeur de l'argent. Le second étant de pouvoir synthétiser aisément les répartitions décidées communément en pourcentages.

Premières réflexions

Comment mettre en place le voile d'ignorance ?

L'expérience se passe en deux temps et tente de reproduire la situation originelle dont parle John RAWLS, pour cela, on a besoin de mettre en place le voile de l'ignorance.

Dans un premier temps, les personnes seront réunies et devront répartir une certaine somme de richesse entre différents métiers, les consignes leur seront expliquées à l'avance et chacun devra mettre de côté ses convictions, oublier sa situation sociale et économique, ne pas tenir compte de son origine ou de son sexe.

La mise en place du voile de l'ignorance repose dans le fait que les personnes ignorent le métier qu'elles vont avoir et ne vont donc pas pouvoir défendre leur opinion, mais plutôt faire en sorte que chaque situation leur convienne.

Enfin nous nous sommes posé la question de l'importance d'une grande diversité de sujet, c'est-à-dire : diverses situations économiques, sociales, mais aussi, différentes tranches d'âge.

Expérience retenue

Dimension matérielle

Pour le bon fonctionnement de l'expérience, nous aurons besoin de :

- magnétophone (afin d'enregistrer et reprendre en aval)
- une salle avec tables et chaises, organisée de façon à favoriser le dialogue)
- allumettes (symbolisant les richesses)
- étiquettes de chaque métier
- un tableau

L'expérience se déroule au CLV, sur le campus de Grenoble, dans une salle de classe.

Les sujets

Personnes à choisir : 10 par groupe

Nous sommes partis sur une base de 10 sujets dans chaque groupe. Nous avons pensé qu'un tel nombre serait à la fois représentatif et non-nuisible à l'échange). Les sujets présents aux deux sessions étaient :

1^{er} groupe :

Arlette, 68 ans, retraités

Hélène, 63 ans, retraités

Charlotte, 19 ans, L1 médecine

Audrey, 20 ans, ouvrière à l'usine

Théo, 21 ans, L3 STAPS

Max, 23 ans, sans travaille

Jérémy, 21 ans, 2^{ème} année DUT chimie

Aymeric, 19 ans, 1^{ère} année DUT génie électrique

Guillaume, 25 ans, DE tennis

Robin, 25 ans, professeur d'EPS en collègue

2^{ème} groupe :

Alex, 20 ans, L1 sociologie

Antoine, 21 ans, en service civique

Marion, 20 ans, travailleuse

Sandrine, 46 ans, travaille à la SDH

Jérémy, 21 ans, technicien informatique

Romain, 21 ans, 2^{ème} année LEA japonais

Dominique, 71 ans, retraité

Vetea, 22 ans, caissier

Guénaël, 21 ans, livreur

Robin, 21 ans, L3 droit

Déroulement théorique

Première partie :

✘ Réunir 1er groupe à la salle de classe du CLV. Expliquer le but de l'expérience : mettre en pratique l'expérience de pensée de John Rawls. Donner le déroulement de l'expérience : une discussion qui devra les mener à distribuer une somme de richesse à 13 métiers.

✘ Donner les consignes : faire part de l'exigence d'une neutralité de la part de tous. Se distancier de son origine socio-économique, de sa religion, de ses opinion politique, etc. Ne pas prendre personnellement les arguments qui seront mis en jeux dans le débat.

✘ Expliquer aux sujets qu'au terme de leur accord, un tirage au sort sera effectué, attribuant à chaque participant un métier et son pourcentage de richesse.

- ✘ Demander aux sujets d'établir des critères hiérarchisés afin d'établir une distribution équitable. Tout le monde doit approuver les principes décidés.
- ✘ Matérialiser le pourcentage de richesse attribué à chaque métier en euros afin de permettre aux sujets de se représenter dans la réalité. Nous prendrons le salaire moyen de chaque métier et les additionnerons. Nous prendrons le pourcentage de richesse qui leur a été attribué et l'appliquerons à la somme des salaires moyens de chaque métier :
 - Ss = Somme des salaires moyens de chaque métier (en €)
 - P = pourcentage de richesse attribué par décision des sujets
 - S = Salaire du métier tiré au sort
 - $S = P : 100 \times Ss$
- ✘ Au terme de la discussion, lorsque tout le monde *semble* être satisfait, distribuer au hasard les étiquettes des métiers.
- ✘ Relever la satisfaction de chaque sujet.

Deuxième partie :

- ✘ Réunir le groupe 2 dans une deuxième session. Expliquer le but de l'expérience : ils devront répartir une somme de richesse à 13 métiers en partant des critères définis par le groupe 1.
- ✘ Donner les consignes : faire part de l'exigence d'une neutralité de la part de tous. Se distancier de son origine socio-économique, de sa religion, de son opinion politique, etc. Ne pas prendre personnellement les arguments qui seront mis en jeu dans le débat.
- ✘ Une fois la répartition des richesses déterminée, les sujets tirent au sort un métier et donc son pourcentage de richesse. Matérialiser le pourcentage de richesse attribué à chaque métier en euros comme expliquer précédemment pour le groupe 1.
- ✘ Relever la satisfaction de chaque sujet

Expérimentation

Description

Les différents métiers/travaux que nous avons choisis sont :

- Cadre
- Livreur -euse (en camion)
- Journaliste
- Eboueur -euse
- Ingénieur -e
- Infirmier -e
- Professeur -e
- Parents au foyer
- Artisan
- Policier -e

- Homme ou femme de ménage
- Avocat-e
- Intermittent -e du spectacle

Samedi 28/04/2018, 10h30.

Lors de l'expérience les décisions ont dû être approuvées par tout le monde, nous leurs avons indiqué les consignes et les avons laissés procéder par eux même. Les différents métiers ont été écrits au tableau, et ils ont décidé de créer un système de points basé sur différents critères qu'ils allaient ensuite attribuer aux métiers, et plus un métier avait de point, plus cela augmentait le salaire.

Les critères retenus ont été ceux d'utilité du métier dans la société, les années d'étude et ceux de pénibilité, dans lequel on retrouve d'autres critères comme : - les horaires de travail (nuit ou décalé) -dangerosité -pénibilité psychique -pénibilité physique.

Lors de la discussion plusieurs décisions ont été prises, les participants ont décidé de parler de travail rémunéré et non de métiers, cette décision a été définie par rapport au fait que parents au foyer n'était pas un métier mais bien un travail et que tout travail doit être rémunéré quel qu'il soit. Ils ont également décidé de garder les statuts actuels des métiers et de ne pas les modifier, mais tout en se basant sur une base de 35h de travail par semaine pour que les points soient attribués équitablement.

Une divergence a surgi sur le fait de prendre en compte ou non les années d'études comme quelque chose qui pourrait compter dans le salaire, pour certain, les études sont quelque chose que l'on fait par plaisir, on ne doit donc pas en tenir compte. Mais l'accord retenu est celui que pendant les études nous ne cotisons pas pour la retraite et qu'il doit donc y avoir une compensation du salaire. Les années d'études ont donc été valorisées mais bien moins que la pénibilité ou l'utilité à la société. Finalement, après discussion, les critères ont été rangés dans l'ordre suivant : l'utilité à 55 %, la pénibilité à 35 %, et les années d'études 10 %. Pour ce faire, nous avons multiplié par 1,5 les points d'utilité et les années d'études ne sont valorisables qu'à un point (contrairement aux deux autres critères qui le sont de 1 à 4). La partie résultat détaillera la répartition des points. Nous avons ensuite laissé une pause aux sujets puis avons matérialisé le pourcentage de richesse en salaire afin de pouvoir réaliser notre dernière étape : faire tirer au sort les métiers et le salaire qui lui a été accordé. Tous ont été satisfaits du salaire de leur travail mais il est ressorti que cela ne changeait en rien le fait qu'ils n'aient pas envie de le faire. Voici les résultats après un tour de table :

Arlette : Avocate, satisfaite

Hélène : Professeur, satisfaite

Charlotte : Éboueuse, satisfaite du salaire mais ne veut tout de même pas faire le métier

Audrey : Policière, satisfaite du salaire mais ne veut tout de même pas faire le métier

Théo : Ingénieur, satisfait

Max : Père au foyer, satisfait

Jérémy : Intermittent du spectacle, satisfait

Aymeric : Cadre, satisfait du salaire mais ne veut tout de même pas faire le métier

Guillaume : Infirmier, satisfait

Robin : Journaliste, satisfait

Dimanche 29/04/2018, 14h30.

Lors de cette deuxième session, les personnes ont dû partir des critères admis par le groupe 1. Une seule personne n'était pas vraiment d'accord avec les critères retenus et leur importance respective. Nous avons tout de même poursuivi. Le système de points leur a donc été expliqué puis mis en pratique. La répartition des points s'est faite différemment que pour le groupe 1. Il en a donc été de même pour la répartition des richesses (détaillée dans la partie résultat). A la fin de la discussion, nous avons laissé à nouveau une pause aux sujets afin d'avoir le temps de matérialiser les pourcentages d'allumettes en euros, afin de mieux percevoir le résultat obtenu de manière concrète. Voici les résultats après le tour de table :

Alex : Artisan, satisfait

Antoine : Infirmier, satisfait

Marion : Professeure, satisfaite

Sandrine : Éboueuse, satisfaite du salaire mais ne veut tout de même pas faire le métier

Jérémy : Cadre, satisfait

Romain : Journaliste, satisfait

Dominique : Femme de ménage, satisfaite du salaire mais ne veut tout de même pas faire le métier

Vetea : Policier, satisfait du salaire mais ne veut tout de même pas faire le métier

Guénaël : Cadre, satisfait

Robin : Intermittent du spectacle, satisfait

Résultat

- Répartition des points selon les critères

	Groupe 1			Groupe 2		
	Utilité dans la société	Années d'études	Pénibilité	Utilité dans la société	Années d'étude	Pénibilité
Policier-e	2.5 → 3,75	0	2.5	3 → 4,5	0	3.5
Livreur-e	2,5 → 3,75	0	4	3 → 4,5	0	3.5
Parents au foyer	3 → 4,5	0	3	3 → 4,5	0	2
Ingénieur-e	3 → 4,5	1	1	3 → 4,5	1	2
Avocat-e	3 → 4,5	1	1,5	3 → 4,5	1	1
Artisan	3,5 → 5,25	0.5	3	4 → 6	0.5	3

Infirmier-e	4 → 6	1	4	4 → 6	0,5	3
H/F de ménage	3 → 4,5	0	2,5	2 → 3	0	3
Eboueur	4 → 6	0	3,5	4 → 6	0	4
Professeur	4 → 6	1	1,5	4 → 6	1	1
Journaliste	3 → 4,5	1	1	4 → 6	1	3
Intermittent du spectacle	3 → 4,5	0,5	2,5	3 → 4,5	0,5	2,5
Cadre	2 → 3	0,5	1	2 → 3	0,5	1

- Pourcentages d'allumettes pour chaque métier

Formule utilisée :

P = pourcentage d'allumettes

Np = nombre de points par métier

Tp = Total des points

$P = Np \times 100 : Tp$

Groupe 1 :

	Nombre de points	Pourcentage d'allumette
Policier	6,25	6,36
H/F de ménage	7	7,12
Avocat-e	7	7,12
Intermittent-e du spectacle	7,5	7,63
Infirmier-e	11	11,2
Professeur-e	8,5	8,65
Parents au foyer	7,5	7,63
Artisan	8,75	8,91
Cadre	4,5	4,58
Livreur-euse	7,75	7,89

Journaliste	6,5	6,62
Eboueur-euse	9,5	9,67
Ingénieur-e	6,5	6,62
TOTAL	98,25	100

Groupe 2 :

	Nombre de points	Pourcentage d'allumette
Policier-e	8	7,88
H/F de ménage	6	5,91
Avocat-e	6,5	6,41
Intermittent-e du spectacle	7,5	7,39
Infirmier-e	9,5	9,36
Professeur-e	8	7,88
Parents au foyer	6,5	6,41
Artisan	9,5	9,36
Cadre	4,5	4,43
Livreur-euse	8	7,88
Journaliste	10	9,85
Eboueur-euse	10	9,85
Ingénieur-e	7,5	7,39
TOTAL	101,5	100

- Matérialisation du pourcentage d'allumettes en euros

Nous sommes partis du salaire moyen brut mensuel de chaque métier afin de réunir une somme de richesse potentiellement distribuable :

Cadre : 4000 €
 Livreur-euse (en camion) : 1919 €
 Journaliste : 4303 €
 Eboueur-euse : 2060 €
 Ingénieur-e : 2883 €
 Infirmier-e : 2198 €
 Professeur-e : 2469 €
 Parents au foyer : 0 € (on ne peut pas compter ces aides car trop variables)
 Artisan : 2776 €
 Policier-e : 1794 €
 Homme ou femme de ménage : 1928 €
 Avocat-e : 5629 €
 Intermittent-e du spectacle : 5571 €

Soit un total de 37 530 €.

Rappelons le calcul utilisé afin de matérialiser le pourcentage d'allumette en euros :

- S_s = Somme des salaires moyens de chaque métier (en €) soit 37530
- P = pourcentage de richesse attribué par décision des sujets
- S = Salaire du métier tiré au sort
- $S = P : 100 \times S_s$

	Salaire groupe 1 (€)	Salaire groupe 2 (€)	Ecart de salaire (€)
Policier -e	2386	2957	(+271)
H/F de ménage	2672	2218	(-454)
Avocat -e	2672	2405	(-267)

Intermittent -e du spectacle	2863	2773	(-90)
Infirmier -e	4203	3512	(-691)
Professeur -e	3246	2957	(-289)
Parent au foyer	2863	2405	(-458)
Artisan	3343	3512	(+169)
Cadre	1718	1662	(-56)
Livreur -euse	2961	2957	(-4)
Journaliste	2484	3696	(+1212)
Eboueur -euse	3629	3696	(+67)
Ingénieur -euse	2484	2773	(+289)

ANALYSE / CONCLUSION

Pour conclure, nous étions partis du principe que plusieurs critères nous aideraient à répondre à notre question, qu'on peut reformuler ainsi « peut-on se voiler d'ignorance ? si oui suffit-il de se voiler d'ignorance pour répartir justement les biens sociaux que sont les salaires ? ».

Nos critères de vérification de étaient les suivants :

- les participants devaient se mettre d'accord sur des principes communs, susceptibles d'être approuvés par toute la société.
- le groupe 2, en tant que groupe témoin devait donc approuver ces principes
- lors du tirage au sort, chaque individu devait être satisfait de son travail et du salaire attribué
- la répartition des richesses était supposée être la même ou sensiblement la même pour les deux groupes

Au vu des résultats, nous pouvons dire premièrement que le voile d'ignorance n'est que partiellement applicable (il reste ne donc qu'une hypothèse théorique) car on constate que les sujets de l'expérience ne se voilent que du métier qui va leur être attribué. Cela a le mérite de leur empêcher de diriger des décisions en fonction de leur hypothétique intérêt future, mais de ne pas les empêcher de diriger leur décision selon leur contexte actuel.

Dans un second temps on constate que d'après notre protocole expérimental le voile d'ignorance (partiel) n'est pas suffisant pour répartir justement les salaires dans la société.

Aussi, les critères du groupe 1 n'ont pas été totalement approuvés par le groupe 2. Ce qui signifie que le groupe 1 arrive à définir des principes de répartitions justes que les membres

de ce même groupe partagent, mais ces principes ne sont pas communs à l'ensemble des sujets qui y ont été soumis dans le groupe 2. Autrement dit le principe contractualiste proposé par Rawls échoue ici à définir des lois qui garantissent la perpétuation du corps sociale. On peut attribuer cet échec au fait que (on doit toutefois s'interroger sur les possibilités de le mettre en œuvre) : les sujets n'ont pas été voilé d'ignorance quant à leur contexte actuelle. Ils construisent donc une idée de la justice selon leur champ de pensées respectifs. Il faudrait des sujets neutres qui puissent penser en dehors d'eux-mêmes, de leur apprentissage et de leurs influences pour s'approcher de la situation proposée par John RAWLS. Enfin l'écart moyen de salaire (309.85 €) qu'il y a entre les deux groupes nous laisse à penser qu'une juste répartition des salaires ne dépend pas du seul voile d'ignorance mis en place.

Cependant, les écarts de salaire qu'il y a entre les répartitions proposées par les deux groupes et les salaires moyens actuels de ces métiers, laissent entendre qu'il doit exister une meilleure manière de répartir les sommes qui rémunèrent le travail.

Pour finir, nous pensons que notre expérience a plusieurs limites qui pourraient être effacées, avec une meilleure préparation. Tout d'abord, le choix des métiers s'est avéré trop imprécis (plusieurs catégories trop vastes : cadres, d'intermittents du spectacle, etc.) il s'agirait de mieux représenter l'ensemble des métiers de la société avec un panel plus large et plus précis. Ensuite, le choix des sujets a été l'objet d'un biais, puisque nous sommes allés les chercher dans notre entourage par manque de temps. Enfin, la durée de l'expérience a joué en notre défaveur. Pour le premier groupe, nous avons passé environ 6 heures afin de fixer les salaires, dont 3 heures et demies qui ont servi aux choix de critères. Les sujets ont fini l'expérience totalement épuisés et donc moins concentrés et intéressés, ils ont donc fini par faire des concessions qu'ils n'auraient pas forcément faites.

Bibliographie / webographie

[Théorie de la justice](#), John Rawls

[John Rawls et la théorie de la justice](#), Jacques Bidet

<https://la-philosophie.com/theorie-de-la-justice-rawls>

<https://www.cairn.info/revue-etudes-2011-1-page-55.htm>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9orie_de_la_justice

<https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2003-1-page-94.html>

<https://www.salairemoyen.com/>

<https://cadres.apec.fr/Emploi/Marche-Emploi/Les-Etudes-Apec/Les-etudes-Apec-par-annee/Etudes-2017/Les-salaires-dans-les-fonctions-cadres---edition-2017/Les-salaires-dans-les-fonctions-cadres---edition-2017>

<https://www.ingenieurs.com/infos/salaire-ingenieur-1535.php>

<https://www.infirmiers.com/emploi/emploi/infirmiers-gagnent-moyenne-2198-euros-bruts-mois.html>

<https://www.superprof.fr/blog/remuneration-dun-professeur-de-maths/>

<http://www.journaldunet.com/business/salaire/policier-municipal-fonctionnaires>

Capacité à cerner votre question de recherche et les différentes hypothèses 3/4

Méthode d'enquête 3/4

Capacité à se servir des travaux antérieurs (ou demander) 2,5/4

Conclusion 4/4

Orthographe qualité de la bibliographie et non plagiat 1/2

Respect des consignes données 1/2

Total = 14,5/20

Mathilde Voisin L1 philosophie

Caroline Bernard L1 philosophie

Mickaël Guingand L1 philosophie